

envoyant régulièrement des représentants, d'autres figurant de manière chronique aux abonnés absents. Il est difficile de plaider l'exclusion lorsqu'on ne participe pas aux ateliers.

Par ailleurs, l'argument de la confiscation des instances de décision, au sens de l'érosion des pouvoirs des peuples autochtones, paraît contestable. L'exemple du drapeau des trois territoires danois est largement symbolique. Affirmer que l'indignation de Copenhague suite à la proposition d'achat du Groenland par l'administration Trump n'était que factice et visait avant tout à maintenir la présence danoise en Arctique est un raccourci : certes, le Danemark voit dans sa possession groenlandaise un moyen de conserver un pied dans l'Arctique ; mais d'une part il a avalisé un processus de marche vers l'indépendance du territoire ; d'autre part, quel État ne s'offusquerait pas d'une offre d'achat non sollicitée sur son territoire ? La France ne réagirait-elle pas de la même façon à la réception d'une offre d'achat de la Réunion ? Par ailleurs, il est certain qu'au-delà de la place très particulière des associations politiques autochtones au sein du Conseil de l'Arctique, de la progressive autonomisation des populations autochtones dans nombre de régions arctiques – pas partout, comme on peut le constater en Russie – la prise en compte des doléances autochtones et de l'autonomie politique que les gouvernements autochtones appellent de leurs vœux est loin d'être parfaite.

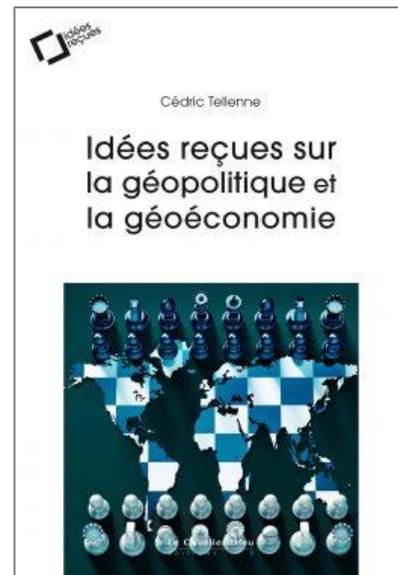
Enfin, l'exemple du traité sur la pêche de 2017 est, en effet, un bon exemple de mécanisme décisionnel original dans lequel les États arctiques, des puissances de pêche mondiale que sont la Chine, le Japon et la Corée du Sud, et l'UE, se sont mis d'accord pour un moratoire visant à protéger les ressources vivantes de l'océan Arctique. Certes, le traité n'a pas été signé sous l'égide du Conseil de l'Arctique, mais ce dernier n'a jamais réclamé la main sur ces négociations. Que le processus soit original est un fait ; qu'il signifie l'entrée en force irrémédiable des puissances asiatiques demeure contestable, car pour que ce traité spécifique sur la pêche fonctionne, il fallait absolument impliquer les puissances mondiales du secteur que sont ces trois pays asiatiques. Cela ne signifie donc pas qu'ils seront à coup sûr invités pour de futurs débats ; et cela ne signifie pas non plus que la gouvernance de la région soit désormais durablement « contournée » (p.107) : le groupe instigateur de

ce traité était le regroupement des États arctiques riverains de l'océan, le A5.

Il n'en demeure pas moins que l'ouvrage pose de bonnes questions, ne serait-ce que sur ce qui forge une région : un simple découpage selon des critères biophysiques ? un ensemble défini par des paramètres culturels, ou politiques ? ou un ensemble dynamique dont les contours sont davantage façonnés par les interrelations avec les autres régions du monde ? L'Arctique a connu, à des degrés divers certes, une intégration rapide dans les circuits économiques mondiaux : cela ne peut qu'avoir de fortes incidences sur sa gouvernance.

Un bon ouvrage donc, à lire pour prendre la mesure des dynamiques politiques dans la région arctique.

Frédéric Lasserre
Directeur du CQEG



Cédric Tellene (2023) *Idées reçues sur la géopolitique et la géoéconomie*. Paris : Le Cavalier bleu, 272 p.

Géopolitique et géoéconomie, de plus en plus présentes dans le débat public, souffrent de contours flous et très discutés. Ces imprécisions nourrissent bon nombre d'idées reçues quant à leur nature même et leurs objectifs, tant la

géopolitique – que l'on réduit souvent aux relations internationales –, que la géoéconomie parfois considérée à tort comme la remplaçante de la géopolitique.

Or, ces deux disciplines apportent, ensemble, des éléments de compréhension du monde dans un contexte de nouveau désordre international, où la conflictualité semble l'emporter durablement sur la paix, à rebours de tous les discours sur la « Fin de l'histoire ». La guerre et les nouvelles crises dépassent désormais le seul cadre militaire pour gagner l'économie, la technologie, l'information, etc., et se déploient dans un espace géographique élargi, terrestre, maritime et aérien, mais aussi spatial et cyberspatial.

L'auteur se propose dans cet ouvrage, à travers l'analyse de 20 idées reçues parmi les plus répandues, de dresser un tableau des enjeux géopolitiques de ce début du XXI^e siècle. Le projet est pertinent, intéressant et l'idée de structurer l'ouvrage autour de la déconstruction d'« idées reçues » d'autant plus louable que, comme il le fait bien remarquer, la géopolitique et la géoéconomie sont des thématiques largement galvaudées, aux définitions imprécises souvent et donc l'emploi ne présente pas toujours une grande rigueur dans les médias ou sous la plume de nombreux auteurs.

Parmi les idées reçues choisies par l'auteur, mentionnons par exemple « Le monde n'est plus géopolitique », « La géoéconomie a supplanté la géopolitique », « Les firmes multinationales sont plus puissantes que les États », « Le *soft power* est plus décisif que le *hard power* dans les rapports de puissance », « Le multilatéralisme est devenu obsolète », « Le monde vit actuellement une nouvelle Guerre froide », « L'OTAN est en état de mort cérébrale », ou encore « États-Unis et Chine populaire se dirigent inéluctablement vers la guerre ». Prémisses pertinentes et souvent traitées avec rigueur, maîtrise et clarté.

La section sur « Le monde n'est plus géopolitique » part de cette idée, portée par des chantres de la mondialisation ou autres théoriciens de la « Fin de l'Histoire » (Fukuyama, 1992), que dans la dynamique politique contemporaine, l'espace ne compte plus, et que donc les enjeux de pouvoir sur des territoires ne comptent plus. Portée en France essentiellement par Bertrand Badie avec *La Fin des territoires* (1995) puis

par Inter-socialités. Le monde n'est plus géopolitique (2020), ces thèses proposent une lecture souvent superficielle du rôle de l'espace dans la dynamique sociale et politique, et procèdent d'une lecture réductrice de la géopolitique dans laquelle l'État est le seul acteur, ce qui est bien sûr très réducteur et faux (Lasserre *et al*, 2024). C. Tellenne en conclut, avec justesse, que l'idée que « le monde n'est plus géopolitique » oblige à décentrer le regard depuis les acteurs étatiques vers les acteurs non-étatiques (p.28) ; mais on pourrait aussi en conclure que la prémisse partait d'une définition étriquée de la géopolitique, largement inspirée d'une tradition particulière, l'école réaliste pour laquelle l'État est le seul acteur en géopolitique. Il y a d'autres lectures de la géopolitique, depuis fort longtemps, dans lesquelles l'État n'est qu'un acteur parmi d'autres dans les rivalités de pouvoir portant sur des territoires, à commencer par celle d'Yves Lacoste (1976), mais aussi Michel Foucher (1988), Frédéric Lasserre et Emmanuel Gonon (2002) ou Stéphane Rosières (2021).

On touche là une des lacunes de l'ouvrage : la notion de géopolitique de l'auteur repose essentiellement sur les théories réalistes, avec une place prépondérante accordée à l'État et à la théorie réaliste des conflits – les États entretiennent nécessairement des conflits et leurs rapports sont un jeu à somme nulle – alors que d'autres théories en relations internationales existent, notamment le libéralisme ou le constructivisme. Le choix des thématiques le reflète : intéressantes certes, elles traduisent aussi une conception de la géopolitique proche de la notion de *power politics* des Anglo-Saxons – autrement dit, une variante de l'analyse des relations internationales. Mais la géopolitique ne se résume pas à des analyses en relations internationales.

Une autre lacune tient à la définition de la géoéconomie. Cet objet d'étude, parfois inclus dans la géopolitique (Lasserre *et al*, 2024), est défini en page 13 par « l'analyse de la façon dont les relations de pouvoir et rapports de puissance se traduisent sur le terrain de l'économie ». Reprenant les travaux de P. Lorot, C. Tellenne précise que la géoéconomie recouvre « des stratégies d'ordre économique (...) décidées par les États dans le cadre de politiques visant à protéger leur économie nationale (...), à aider leurs « entreprises nationales » à acquérir la maîtrise de technologies clés et/ou à conquérir

certain segments du marché mondial ». Soit, mais en quoi ces définitions se distinguent-elles de l'économie politique et des relations internationales, qui peuvent comprendre des dimensions économiques ? S'il n'y a pas d'ancrage territorial, quelle est alors la pertinence du préfixe géo-, sinon qu'il est devenu un label à la mode popularisé par les Anglo-Saxons et devenu synonyme de rivalité planétaire ?

Bien d'autres auteurs, dont Lasserre et Comtois (2003, 2004) ou Lasserre, Mottet et Courmont (2019, 2022), ont pourtant montré l'inséparabilité des enjeux géopolitiques et géoéconomiques, car les activités économiques ne se limitent pas aux flux financiers, aux échanges de marchandises, à la croissance du PIB, mais sont ancrés dans le territoire, qu'il s'agisse des routes commerciales, des axes de transport, des sites industriels, extractifs, et même dans le domaine du virtuel, des câbles sous-marins et des centres de données. Ces enjeux économiques ne sont pas évanescents, ils sont hic et nunc, ici et maintenant, et donc leur développement peut également susciter des rivalités de pouvoir sur des territoires. Cette autre définition de la géoéconomie souligne sa proximité avec l'analyse géopolitique, ce dont C. Tellenne convient (p.36), sans pour autant revenir sur une définition plus spécifique de la géoéconomie qui la distinguerait de l'analyse des politiques économiques des États. Or la géoéconomie n'est pas, de par sa nature, différente de la géopolitique : elle cherche aussi à identifier les rivalités portant sur des espaces, mais dans un double optique d'étude des phénomènes économiques et d'un déclin relatif des éléments de puissance traditionnels de *sharp power* au profit du pouvoir d'influence (soft power) (Lasserre et al, 2023, 2024).

Malgré ces prémisses discutables, l'ouvrage demeure intéressant, très accessible au grand public, clair et didactique, ce qui est un atout de taille.

Frédéric Lasserre
 Directeur du CQEG

Références

- Badie, B. (1995). *La fin des territoires*. Paris : Fayard.
- Badie, B. (2020). *Inter-socialités. Le monde n'est plus géopolitique*. Paris : CNRS Éditions.
- Foucher, M. (1988). *Fronts et frontières: un tour du monde géopolitique*. Paris : Fayard.
- Fukuyama, F. (1992). *The End of History and the Last Man*. New York : Free Press.
- Lacoste, Y. (1976). *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*. Paris : Maspéro.
- Lasserre, F. (2004). Direction du numéro spécial « Les détroits maritimes ». *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 48, n°135.
- Lasserre, F. et Comtois, C. (2003). Direction du numéro spécial « Les détroits maritimes. Des enjeux stratégiques majeurs », *Études internationales*, vol. 34, n°2.
- Lasserre, F., E. Gonon et E. Mottet (2024). *Manuel de géopolitique. Enjeux de pouvoir sur des territoires*. Paris : Armand Colin, 4e éd.
- Lasserre F., Mottet É. et Courmont B. (dir.) (2019). *Les nouvelles routes de la soie. Géopolitique d'un grand projet chinois*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lasserre F., Mottet É. et Courmont B. (dir.) (2022). *À la croisée des nouvelles routes de la soie. Coopérations et frictions*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lasserre, F.; É. Mottet et B. Courmont (dir.) (2023). *Le Soft Power en Asie. Nouvelles formes de pouvoir et d'influence ?* Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Rosière, S. (2021). *Géographie politique et géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*. Paris : Ellipses.